



Violences devant un notaire

Par **Witte**, le **16/05/2018** à **23:55**

Bonjour,

Je vous écrit car cela me hante depuis 2 ans.

Voilà: je me suis fait violentée, insultée et frappée par mon ex-mari lors de la vente de notre maison. Cela devant mon fils et surtout devant un notaire qui a un cabinet très réputé à Seclin.

Mon ex mari n'étant pas d'accord pour respecter les 80% qu'il avait, et moi les 20% que j'avais sur la maison. Selon le contrat d'achat.

Lorsque le notaire a demandé les RIB de chacun pour faire la répartition, j'ai posé le mien sur son bureau. Mon ex mari s'est empressé de le prendre lorsque personne ne regardait pour le mettre dans la poche de sa chemise.

Je l'ai alors fait constaté au notaire...

Celui ci ne savait pas trop comment réagir.

Mon ex-mari est passé en folie furieuse contre moi car il ne voulait pas que j'ai mes 20%.

Le notaire a fait sortir les acheteurs, vu le problème.

De là, je me suis fait insultée de tous les noms et frappée à 3 reprises. Cela devant le notaire et surtout devant mon fils qui avait 3 ans. Mon fils répétait même: « maman pute pute ».

Mon ex mari étant vraiment très énervé a été sorti du cabinet par le notaire. Le notaire est venu me repêcher sur le parking car j'étais en pleurs et en impossibilité de prendre la route avec mon petit garçon, tellement je tremblais.

Il m'a dit de venir m'apaiser dans son bureau, je suis restée 15 minutes.

J'ai déposé plainte contre mon ex mari pour violence et insultes devant notaire et devant mon fils.

Tout le monde a été convoqué au commissariat de police, mon ex mari, moi, et le notaire.

Le notaire a refusé dans un premier temps de témoigner malgré plusieurs demandes de la police et pour « secret professionnel » selon lui.

La police m'a dit qu'il ne voulait pas se « mouiller »

Après plusieurs appels de la police il a accepté d'avoir un rdv téléphonique pour son témoignage. Il a dit que en effet monsieur s'était vraiment emporté et qu'il avait dû le mettre à la porte mais il a nié le fait que je me sois fait frappée devant lui et mon fils.

J'avais pourtant dit au commissariat que c'était la première fois que monsieur me frappait.

Et cela s'est passé devant ce notaire.

Sinon pourquoi je raconterai que la première fois que je me suis fait frappée par mon mari cela s'est passé devant un notaire ? Il a pourtant assisté à tout, et a bien été témoin des coups que j'ai eu de mon ex mari. Devant mon fils. Il disait « monsieur, calmez vous, pas devant votre fils » mais était très gêné et ne savait pas trop comment gérer la situation.

A l'époque, On devait passer en jugement pour la garde de notre fils de 4 ans. Mon mari était alcoolique, il devait rentrer en cure à l'hospital et m'harcelait tous les jours.

A cause du non témoignage de maître R*****N, j' ai été considéré comme une menteuse devant le juge. Et je n'ai pas eu la garde exclusive ce qui aurait été ce qu'il fallait, vu les

antécédents de mon ex mari.

La juge m'a dit: « madame ! Un notaire est un homme de loi, et vous dites contre lui ? Il a menti ? »

J'ai rêvé longtemps qu'il y ait une caméra dans son bureau ce jour là.

Mais comment un homme qui est censé être « de loi » peut en venir là !!?

Il est pas très loin de la retraite et a voulu éviter les ennuis sûrement...

Je pensais pourtant faire confiance à un notaire et à un homme « de loi » comme on dit.

Cela s'est passé en août 2016...

Que puis je faire ?

Pas grand chose pour mon fils et moi, maintenant que le jugement est passé mais je suis révoltée par cette injustice et par ce notaire qui avait pourtant juste à dire la vérité...

Ce n'était pas grand chose à faire.....

Pour lui.